



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JUILLET 2024**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date d'envoi de la convocation : 24 juillet 2024

Date d'affichage : 24 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Présidente de séance** : Michelle SAINTOUT, Maire

**Présents** : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Patricia CÉCINAS, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO

**Absents excusés** : Danielle DA ROCHA, Claude GAUZARGUES procuration à Olivier MANEIRO, Rémi DENJEAN, Laurie LAPOULE procuration à Romain CERVINO

**Secrétaire de séance** : Thomas LASSALE

**DÉLIBÉRATION N° 03-29072024 :**

**OBJET : MARCHÉ ALLOTI POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES FAÇADES DE LA MAIRIE DE SAINT-ESTÈPHE**

Michelle SAINTOUT, Maire, expose à l'assemblée que suite à la décision de lancer une procédure adaptée en application des articles L.2191-1 à L.2191-4 du code de la commande publique et des articles R.2123-4 à R.2123-6 du décret 2018-1075 pour la réalisation de travaux de rénovation des façades de la Mairie de Saint-Estèphe.

Cette opération comportant des travaux divers, le marché a été alloti en lots séparés comme suit :

- Lot n° 1 : Maçonnerie - gros œuvre – ravalement de façade
- Lot n° 2 : Electricité
- Lot n° 3 : Métallerie
- Lot n° 4 : Peinture
- Lot n° 5 : Zinguerie

Pour information : le lot est une unité autonome qui est attribué séparément.

Une consultation a été lancée sur le site officiel du BOAMP pour le lot n° 1 (Annonce N° 012024 publiée le 29 mai 2024) et sur simple demande de devis pour les autres lots.

La date limite de remise des offres dématérialisées a été fixée au 26/06/2024 à 17h00 (Lot n° 1).

Après négociation, analyse des propositions et application des critères de pondération cités dans le règlement de consultation, le Chargé de Missions à l'assistance à maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage a établi le rapport d'analyse des offres. Au vu de ce rapport présenté à l'assemblée, Michelle SAINTOUT, Maire, propose de retenir les offres jugées économiquement et techniquement les plus avantageuses à savoir les suivantes :

- Lot n° 1 : Entreprise TMH, pour un montant de 150 000,00 € HT, soit 180 000,00 € TTC
- Lot n° 2 : Entreprise SINDELEC, pour un montant de 3 992,00 € HT, soit 4 790,40 € TTC
- Lot n° 3 : Entreprise CMPG, pour un montant de 5 180,00 € HT, soit 6 216,00 € TTC
- Lot n° 4 : Entreprise BEAUGENCY, pour un montant de 5 470,00 € (TVA non applicable)
- Lot n° 5 : Entreprise Anthony LAFOND, pour un montant de 3 130,00 € HT, soit 3 756,00 € TTC

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le Chargé de Missions à l'assistance à maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- **DÉCIDE** de retenir pour la réalisation des travaux de rénovation des façades de la Mairie de Saint-Estèphe les offres des entreprises suivantes jugées économiquement et techniquement les plus avantageuses :

- Lot n° 1 : Entreprise TMH - 33140 VILLENAVE D'ORNON
- Lot n° 2 : Entreprise SINDELEC - 33250 PAUILLAC
- Lot n° 3 : Entreprise CMPG - 33250 PAUILLAC
- Lot n° 4 : Entreprise BEAUGENCY - 33180 SAINT-ESTÈPHE
- Lot n° 5 : Entreprise Anthony LAFOND - 33180 SAINT-ESTÈPHE

- **AUTORISE** Michelle SAINTOUT, Maire, à signer le marché de chaque lot retenu pour les montants suivants :

- Lot n° 1 : 150 000,00 € HT, soit 180 000,00 € TTC (Entreprise TMH - 33140 VILLENAVE D'ORNON)
- Lot n° 2 : 3 992,00 € HT, soit 4 790,40 € TTC (Entreprise SINDELEC - 33250 PAUILLAC)
- Lot n° 3 : 5 180,00 € HT, soit 6 216,00 € TTC (Entreprise CMPG - 33250 PAUILLAC)
- Lot n° 4 : 5 470,00 € (TVA non applicable) (Entreprise BEAUGENCY - SAINT-ESTÈPHE)
- Lot n° 5 : 3 130,00 € HT, soit 3 756,00 € TTC (Entreprise Anthony LAFOND - SAINT-ESTÈPHE)

<b>Votants : 17 (15 + 2 procurations)</b>		<b>Votes exprimés : 17</b>
<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

**Le Maire,**  
**Michelle SAINTOUT**



**Le secrétaire de séance,**  
**Thomas LASSALE**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.*